



Industry Canada Industrie Canada

Canada  
Corporations Act

Loi sur les  
corporations canadiennes

C A N A D A

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Émises à

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU  
THE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU FOUNDATION

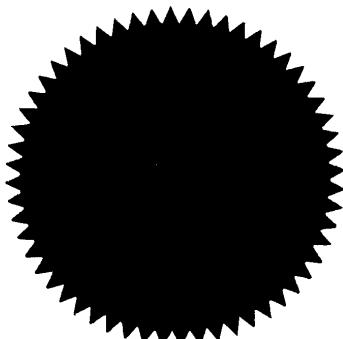
Le ministre de l'Industrie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les corporations canadiennes*, par les présentes modifie les objets de la corporation tel que prévu dans le Règlement numéro 2002-4 de ladite corporation, dont une copie est annexée aux présentes comme partie intégrante.

Date des Lettres Patentés Supplémentaires - Le 22 janvier 2003

Données sous le sceau d'office du ministre de l'Industrie.

pour le ministre de l'Industrie

Numéro de dossier : 386524-0



Canada

IC 3276 (11-94) (cca 2482)

**LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU  
THE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU FOUNDATION**

---

**Règlement numéro 2002-4**

*(ayant pour objet de remplacer les objets de la corporation  
et autorisant la présentation d'une requête pour lettres patentes  
supplémentaires confirmant le présent règlement)*

QU'IL SOIT ET IL EST PAR LES PRÉSENTES ADOPTÉ comme règlement numéro 2002-4 de  
**La Fondation Pierre Elliott Trudeau / The Pierre Elliott Trudeau Foundation** :

1. QUE, sujet à confirmation par l'octroi de lettres patentes supplémentaires, de remplacer les objets de la fondation par les paragraphes décrits dans la requête pour lettres patentes supplémentaires;
2. QUE la fondation soit autorisée à présenter une requête au ministre de l'Industrie pour l'obtention de lettres patentes supplémentaires confirmant le présent règlement; et
3. QUE l'un des administrateurs ou des dirigeants de la fondation soit autorisé à faire toute chose et à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet au présent règlement.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du Règlement  
numéro 2002-4 de **LA FONDATION PIERRE  
ELLIOTT TRUDEAU / THE PIERRE ELLIOTT  
TRUDEAU FOUNDATION** adopté par les  
administrateurs le 21 octobre 2002 et dûment confirmé  
par le vote d'au moins les deux-tiers des membres  
présents ou représentés à une assemblée extraordinaire  
des membres tenue le 20 décembre 2002.

MONTRÉAL, le 21 janvier 2003.

  
LOUISE HOULE, SECRÉTAIRE